



CLASS GRAND SURPRISE

Association de propriétaires des monotypes
Grand Surprise

Président : Loic Fournier-Foch, Secrétaire / Harold Baseden

Association loi 1901
déclarée en sous préfecture de Châtelleraut
sous le n° : 0861004029

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 février 2024, en visio

Ordre du jour de cette AG :

- . rapport moral du président
- . finances de l'association, rapport du trésorier,
- . élection du comité directeur / bureau
- . perspectives, programme 2024
- . point d'évolution des règles de classe ci dessous

.....

REGLES DE CLASSE – jauge – Evolutions soumises à l'AG

. **rappel décision 2023 applicable en 2024 sauf décision inverse à l'AG du 8 février 2024 :**

. Marquages coque :

Autocollants « provisoires » sur les coques ou éphémères (en dessous de 1 mois) : interdits à partir de 2023. Attention, à partir de Avril 2023 (Spi OF et SNIM compris), les marquages en autocollants seront interdits. En 2024 un marquage en tissu réutilisable avec attache en velcro dans la Gd Voile sera obligatoire dans le bas de la Gd Voile, de chaque côté, dimension 2.25 m de long x 1.20 m haut. Les Gd V ayant des marquages permanents réalisés avant le 15 Mars 2023 seront toujours admises.

. Bouteilles plastiques interdites :

A partir de mars 2024, dans un souci de protection de l'environnement et de chasse au plastique, les bouteilles d'eau jetables en plastiques seront interdites.

Si vous souhaitez participer à cette AG par visio ou vous faire représenter, ou si vous souhaitez vous présenter au comité directeur / bureau, merci de vous signaler par mail pour obtenir le lien de participation à Loic Fournier-Foch, président : loic.ff@bordabord.net tel : 0663390756